

# L'Europe dans la société de l'information

Université de Sibiu  
Sibiu - Roumanie  
2 juin 2007

Organisateurs :

- Faculté de droit Simion Bărnuțiu (Université de Sibiu)
- Institut du Droit de l'Espace et des Télécommunications (IDEST), Faculté Jean Monnet (Université Paris Sud – 11)

## **Session 1 : Actualité du droit des communications électroniques**

---

*Sous la présidence de Philippe Achilleas, Directeur de l'IDEST, Université Paris Sud – 11*

**Propos introductif :** Histoire des télécommunications, Processus de la libéralisation en Europe, passage des monopoles d'Etats à une situation concurrentielle, la nouvelle donne de la convergence. Vers quelle Europe va-t-on ?

- *Olivier Itéanu - Avocat associé – Cabinet Itéanu & associés*

**Convergence et régulation.** Qu'appelle t-on la convergence ? Comment le rapprochement des médias et des télécommunications bouleverse t-il l'état du droit ? Que sont les communications électroniques ? Est-il aisé d'opérer l'exercice de qualification de services nés de la convergence ? Quels sont les exemples ? Comment qualifier la VoD ? Quelle régulation pour la VoIP ?

- *Thibault Verbiest – Avocat associé- Cabinet Ulys (confirmé)*
- *Intervenant(e) roumain(e)*

**Révision du « paquet télécom ».** Pourquoi faut-il revoir le cadre réglementaire ? Quelles sont les orientations à venir ? Ne faut-il pas laisser prise au seul droit de la concurrence ? Comment poursuivre l'analyse des marchés ? Les techniques du droit commun ne seraient elles pas les meilleures ? Va-t-on constituer un super régulateur européen ?

- *Loïc Taillanter, Directeur adjoint du service juridique de l'ARCEP (pressenti)*
- *Intervenant(e) roumain(e)*

**Gestion des fréquences & dividende numérique.** Quelle politique pour la gestion internationale de la ressource spectrale ? Quelle doit être la place de l'Europe ? Comment harmoniser la gestion des fréquences ? Faut-il consacrer un principe d'autorisation générale d'utilisation des fréquences ? Comment favoriser le développement du marché secondaire des fréquences ? A qui doit profiter le dividende numérique ? Le numérique va t'il disqualifier la rareté de la ressource ? L'absence de rareté de la ressource sera-t-elle une réalité ? Justifiera-t'elle la gratuité d'attribution des fréquences ?

- *Bernard Théry, Responsable des Affaires juridiques de l'ANFr (pressenti)*
- *Intervenant(e) roumain(e)*

## **Session 2 : La fracture numérique en Europe**

---

*Sous la présidence de Radu Gheorghe Geamănu, doyen de la faculté Simion Bărnuțiu*

**Rapport introductif.** Comment définir la fracture numérique ? Comment mesurer la fracture numérique ? Quels objectifs pour l'Europe ? Quels sont les outils juridiques et politiques ? Quels modes de financement ?

- *Philippe Achilleas, Directeur de l'IDEST, Université Paris Sud – 11 (confirmé)*

**Quels réseaux ?** Quelles technologies d'accès devraient prendre de l'importance dans l'avenir ? Quelles sont les normes à venir ? La migration des réseaux vers des réseaux de type NGN avantage-t-elle les opérateurs traditionnels ? La convergence ultime va-t-elle renforcer les acteurs traditionnels ? Pourra-t-on éviter une remonopolisation des réseaux ? Que va changer l'arrivée des protocoles IMS ? Comment imposer la mutualisation des réseaux dès leur établissement ? Des nouveaux acteurs vont-ils apparaître ? Comment concilier le droit applicable à différents réseaux ?

- *Frédéric Péron – Legal Manager - Electronic Business Group (confirmé)*
- *Intervenant(e) roumain(e)*

**Quels services ?** Quels seront ces nouveaux services ? Doit-on intégrer l'accès aux services dans des obligations de services publics ? Comment garantir un accès égalitaire de tous à ces nouveaux services ? Quels doivent être les principes de fonctionnement de ces nouveaux services ? Quelle politique pour le développement des services publics en ligne ? Quels objectifs : satisfaction du citoyen ou désendettement de l'état ? Quelle sont les responsabilités des acteurs publics en lignes ? Toutes les situations sont elles traitables en ligne ?

- *Grégoire Weigel – Direction Juridique – CSA (confirmé)*
- *Intervenant(e) roumain(e)*

**Quels Acteurs ?** L'initiative privée est elle suffisante à répondre à l'évolution des usages ? Les politiques d'e-inclusion imposent t'elle l'entrée en scène des acteurs publics ? L'internet devient il un bien public légitimant l'action publique ? Les acteurs publics ont-ils le droit de construire des réseaux et/ou le droit de fournir des services en ligne ? L'acteur public doit il être un moteur de l'innovation ? Comment s'assurer d'un respect des conditions de concurrence ? Comment concilier intérêt général et nécessité économique dans l'économie du savoir ?

- *Représentant d'Eutelsat (pressenti)*
- *Intervenant(e) roumain(e)*

## **Conclusions**

Clôture par les Présidents.